



VILLE DE GENÈVE

La lutte paie

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté le budget 2026 en renonçant à de nombreuses coupes. Une victoire syndicale à mettre au crédit d'une forte mobilisation.

Budget 2026 • La mobilisation du personnel a payé. Après une journée de grève largement suivie le 4 décembre, le Conseil municipal a adopté le budget 2026 de la Ville de Genève en revenant sur la plupart des coupes initialement prévues. Tous les mécanismes salariaux ont été réintroduits, y compris la prime d'ancienneté convertible sur demande en jours de congé, et les nouveaux postes prévus au budget ont été acceptés pour permettre l'ouverture de nouvelles places en crèche et des postes fixes pour l'hébergement d'urgence.

COUPES SUR LES SALAIRES ET LES POSTES

La deuxième version du projet de budget 2026 prévoyait en effet des coupes drastiques sur le dos du personnel : blocage de l'annuité, du 13^e salaire progressif et de la prime d'ancienneté, non-indexation des salaires et gel de l'engagement d'environ 200 postes vacants. Ces postes manquent dans les services et font peser la charge de travail sur le reste du personnel. D'autres coupes étaient prévues dans le fonctionnement des départements et dans les subventions. L'Assemblée générale, réunie à l'appel des syndicats SIT et

SSP et de la Commission du personnel, a décidé de mobiliser les collègues, considérant que le personnel ne doit pas constituer une variable d'ajustement budgétaire. Décision a été prise d'un premier rassemblement de protestation devant le Conseil municipal du 25 novembre et d'un préavis de grève pour le 4 décembre.

CONTRE-PROPOSITION INACCEPTABLE

Face à cette fronde, le Conseil administratif a décidé d'amender son

[SUITE EN PAGE 4>>>](#)

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

En parlant de «jobs d'été», la droite minimise les besoins économiques des étudiant-e-s, pour faire passer un projet de loi antisocial.

4

RÉFÉRENDUMS

La majorité de droite s'en prend une fois de plus à la loi de protection des locataires et veut rendre possible la vente de votre appartement loué ! Elle a par ailleurs décidé de couper dans la subvention aux HES. Les référendums sont lancés.

6

CONGRÈS

Le 15 novembre, le SIT a tenu son 20^e Congrès. Découvrez dans ce SITinfo deux résolutions adoptées ainsi que quelques images de cette journée placée sous le signe de l'engagement militant.

7, 13, 16

DOSSIER GIAP

Le personnel du GIAP se met en grève contre une réforme - lancée en pleine enquête de la Cour des comptes ! - qui délaissait les animateurs-trices parascolaires.

8-9

HUG

Plus de dix ans après le rapport de l'OCIRT sur les infractions à la Loi sur le travail, les HUG ne se sont toujours pas mis en conformité avec celle-ci.

11

MISSIONS DIPLOMATIQUES

Les diplomates ne peuvent se prévaloir de l'immunité dont ils-elles bénéficient pour échapper à leurs obligations d'employeurs. Un jugement du Tribunal fédéral qui fera date.

12

Billet de la présidence

QUAND LES RICHES CONDAMNENT LES PAUVRES À AVOIR MAL AUX DENTS

À seulement 144 voix, Genève a manqué l'occasion d'améliorer l'accès aux soins dentaires pour les classes populaires. L'initiative proposait une mesure simple et efficace : un chèque annuel de 300 francs pour les bénéficiaires de subsides, un plan cantonal de prévention structuré et la création d'un poste de médecin-dentiste cantonal. Une réponse concrète au renoncement massif aux soins dentaires : dans notre canton, près d'un quart de la population renonce à consulter faute de moyens.

L'analyse des résultats par quartiers met en lumière une réalité troublante : les quartiers populaires ont largement voté OUI, tandis que les quartiers les plus aisés se sont prononcés pour le NON. Là où l'on peut se rendre chez le dentiste sans se poser de questions financières, on a refusé une solution permettant à des milliers de personnes précaires — familles monoparentales, étudiant-e-s, retraité-e-s — d'accéder enfin à des soins essentiels. Une fois de plus, celles et ceux qui ont les moyens ont déterminé que d'autres continueraient à souffrir en silence.

Le contre-projet parlementaire, réduit à une simple « sensibilisation » sans moyens d'action a été balayé. Il illustre le décalage persistant entre les décisions politiques de la droite majoritaire au Grand Conseil et les réalités vécues par une grande partie de la population. Rappelons-le : en Suisse, 90 % des coûts dentaires sont payés directement par les patient-e-s, contre 55 % en moyenne dans l'OCDE. Comment prétendre à une véritable égalité quand la santé dépend du portefeuille ?

Cet échec souligne la réalité vécue par de nombreuses personnes. Face à ces inégalités, il est essentiel de continuer à défendre le droit à la santé pour toutes et tous. Genève peut progresser sur ce point, et il est vital de garder ces enjeux au cœur du débat public. ↗

Nancy Aguirre



SOMMAIRE

ÉDITO

Guerre aux pauvres p3

ACTUALITÉS

Les « jobs d'été », un écran de fumée sur la précarité étudiante p4

Les bas salaires s'appauvrissent en Suisse p5

Système biométrique centralisé pour la forteresse Schengen p5

Nouvelle attaque, nouveau référendum ! p6

La droite coupe dans la subvention aux HES ! p6

Pour la justice sociale et climatique p7

DOSSIER

Le parascolaire déclare la grève ! p8

Parents, para, même combat p9

Attaques contre le droit de grève p9

SECTEURS

Rendez-vous en 2026 ! p10

Hors la loi depuis plus de dix ans p11

Victoire d'étape pour les veilleurs et les veilleuses de la Fondation Ensemble p11

VOTRE SYNDICAT

Victoire historique d'une employée de maison p12

Pour un fonds intempéries p13

20^e Congrès du SIT p16

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier : sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques : mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanence physique : jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques : mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

GIAP-ACG

permanence physique : mercredi de 10 h 30 à 12 h 30

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence physique : mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions) : Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.

Permanences téléphoniques : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées, vérifiez sur le site du SIT avant de venir.

FERMETURE DE FIN D'ANNÉE

Le secrétariat du SIT et sa caisse de chômage seront fermés du 22 décembre au 2 janvier inclus. Réouverture lundi 5 janvier. Attention, certaines permanences ne reprendront que la semaine suivante.

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax : +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch



Guerre aux pauvres

La charge est brutale, frontale, décomplexée. Quelques semaines après la présentation du projet de budget 2026 du Conseil d'Etat, le PLR l'a sonnée, par la voix d'un député par ailleurs secrétaire d'une organisation patronale de la construction (GGE): afin de combler le déficit des finances cantonales, la droite va s'attaquer aux droits sociaux de la population.

Le coût des subsides d'assurance maladie explosent? Pour le PLR, il faudrait oser limiter leur versement au budget disponible. Premiers-ères arrivé-e-s, premiers-ères servi-e-s, et tant pis pour les autres. Tant pis pour l'égalité de traitement, tant pis pour le budget des ménages qui n'arrivent pas à tourner, et tant pis aussi pour le respect de la RFFA, qui avait « compensé » la baisse massive de l'imposition du bénéfice des entreprises par un élargissement du cercle des ayants droits auxdits subsides. Et comble du cynisme, c'est cette même RFFA que le secrétaire patronal PLR invoque pour refuser un déficit dépassant celui qui avait été imaginé à l'époque.

Or, s'il fallait trouver une réforme qui synthétise à elle seule la politique anti-sociale de la droite, c'est bien la RFFA: un deal mensonger, fait de cadeaux fiscaux durables et dévastateurs pour les finances publiques d'un côté, et d'augmentation des charges de l'autre, via la concession d'une aide répondant aux besoins de la population, mais aussitôt remise en question lorsque l'inévitable déficit public se produit. Et le reste n'est qu'une variante de la même politique. Baisse de l'imposition de la fortune et baisse de l'imposition sur le revenu, favorable aux plus élevés d'entre eux, avec à chaque fois la même rengaine mensongère: « Genève peut se le permettre », « Cette réforme sera indolore grâce à l'effet dynamique », « Il n'y aura pas de baisse de prestations ». Résultat ? L'accroissement des inégalités, et un déficit



© DR

public qui sert maintenant de justificatif à la droite pour violemment s'attaquer aux moins bien loti-e-s: voilà le véritable « effet dynamique » des baisses d'impôts.

Alors taïaut ! Sus à l'aide sociale ! La droite dégaine l'artillerie lourde. Dans la presse, le même député PLR/secrétaire patronal affirme avoir demandé à l'administration « un tableau récapitulant toutes aides sociales et leurs bases légales ». Et ce ne sont pas des menaces en l'air: appuyée par une propagande nauséabonde sur l'aide sociale menée sur la chaîne de télévision locale aux mains d'une richissime famille proche du PLR (les Barbier-Mueller, gros propriétaires immobiliers à la tête de la régie Pilet & Renaud), la droite s'en prend ouvertement à l'Hospice général et à une autre explosion: celle de l'aide sociale. La droite constaterait-elle enfin la réalité de la précarité à Genève ? Que nenni, pour la droite, l'explosion des coûts de l'aide sociale serait due à une générosité excessive de l'Hospice, doublée d'un laxisme coupable contre les abus. Le tour de vis sur les plus pauvres est donc initié, et un premier projet de loi est déposé, pour instaurer le travail forcé des jeunes à l'aide sociale (« rendre obligatoire le bénévolat », dans la novlangue libérale), qui plus est dans les secteurs publics comme la santé à

qui cette même droite refuse les postes supplémentaires dont ils ont besoin. C'est sûr que de la main d'œuvre gratuite, ça coûte carrément moins cher...

Et s'il fallait encore un signe que la guerre aux pauvres n'épargnera personne, pas même les retraité-e-s vivant en dessous du seuil de pauvreté en raison de leurs retraites de misère, la droite a refusé en commission des finances un crédit supplémentaire pour financer... l'augmentation du volume des prestations complémentaires AVS versées en 2025.

La fanfaronnade du député PLR/secrétaire patronal en marge de la grève de la fonction publique du 11 décembre (voir photo) n'est donc pas qu'une provocation méprisante, c'est une sinistre déclaration de guerre. ↗

Davide De Filippo

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

Les «jobs d'été», un écran de fumée sur la précarité étudiante

En parlant de «jobs d'été», la droite minimise les besoins économiques des étudiant-e-s, pour faire passer un projet de loi antisocial.

Référendum • Pour justifier une baisse de 25 % du salaire minimum légal, l'attaque de la droite contre le salaire minimum pour les étudiant-e-s s'articule à une vision volontairement faussée et édulcorée de leur profil. Parler de «petits jobs d'été», évoque des étudiant-e-s qui n'auraient besoin que d'«l'argent de poche», très jeunes (entre 19 et 25 ans), sans enfants et sans logement à payer. Cette vision ne correspond pas du tout à la réalité, ce que démontre la statistique des conditions de vie des étudiant-e-s (2024) de l'OFS.

UN SALAIRE POUR SURVIVRE

En ce qui concerne l'âge, entre un tiers et 60 % des étudiant-e-s (selon le type de haute école, Uni, HES ou HEP) ont plus de 25 ans, soit au total près de la moitié, et les trois quarts travaillent à côté de leurs études. Ce travail rémunéré représente plus de 40 % de leurs ressources (contre 4 % pour les bourses, très largement insuffisantes, et inférieures à la moyenne européenne, et 50 % par la famille). Mais cette part augmente avec l'âge: si, jusqu'à 20 ans, elle est marginale (12 %), et d'un tiers entre 21 et 25 ans, elle atteint presque 60 % entre 26 et 30 ans, pour dépasser les 70 % dès 31 ans. Le revenu salarial est donc très important: pour une moitié des étudiant-e-s, il représente entre les 2/3 et les 3/4 de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins.

D'autant que pour le logement, 60 %, en moyenne, des étudiant-e-s ne vivent pas chez

leurs parents. Et dès l'âge de 26 ans (près d'une moitié des étudiant-e-s), cette proportion passe à plus de 70 % (et à 90 % à partir de 31 ans). Pour la plupart, donc, il faut payer un appartement (seul ou avec un-e partenaire et/ou avec des enfants), ou une collocation, ou un foyer.

TROIS JOURNÉES DE TRAVAIL

La plupart des étudiant-e-s cumulent par conséquent temps d'étude et de travail. Ainsi, Le «budget-temps» hebdomadaire des étudiant-e-s s'élève à 51 heures en moyenne, avec 33,3 heures pour les études, 10,4 heures pour l'activité rémunérée, 6,2 heures pour le ménage (y compris la garde des enfants) et 1,2 heure pour les activités bénévoles. Mais cette charge globale augmente avec l'âge et selon la condition sociale des parents: elle passe d'une moyenne de 49 heures pour les étudiant-e-s les plus jeunes à 61 heures pour les plus âgé-e-s. En termes de taux, un tiers des étudiant-e-s travaillent à plus de 40 %, surtout lorsque leurs parents n'ont pas un niveau d'étude supérieur. Mais à partir de 26 ans, 40 % des étudiant-e-s travaillent à plus de 40 %, et dès 30 ans, presque 60 %, dont un tiers à plus de 60 %. La baisse du salaire minimum contraindrait les étudiant-e-s à consacrer encore plus de temps à leur survie économique, et donc moins à leurs études.

D'autant que le revenu médian des étudiant-e-s se situe en Suisse à 2282 francs. Pas étonnant que dès l'âge de 26 ans, 20 % des étudiant-e-s ont



des difficultés financières graves à très graves, et même un quart (25 %) entre 31 et 35 ans.

NON LE 8 MARS PROCHAIN

La situation des étudiant-e-s n'est donc pas celle que veulent faire croire les patrons et la droite qui promeut ce dumping salarial. Elle précariserait clairement une bonne part des étudiant-e-s, en diminuant leur capacité de gain pendant les vacances, un moment pendant lequel ils-elles peuvent travailler pour financer une partie du reste de l'année. Elle augmenterait également la dépendance aux familles, favorisant les seules familles riches. Elle s'inscrit donc dans un contexte d'élitisation des études supérieures, contraire à une politique d'amélioration de l'accès à chacun-e aux études et de hausse du niveau de formation de la population, dont la Suisse a besoin.

Baisser le salaire minimum des étudiant-e-s de plus de 1000 frs/mois durant les vacances? Le 8 mars prochain, votons NON à cette nouvelle ineptie de la droite patronale. #

Jean-Luc Ferrière

VILLE DE GENÈVE La lutte paie

<<SUITE DE LA PAGE 1

projet en réintroduisant les mécanismes salariaux, mais en coupant intégralement le versement de la prime d'ancienneté. La proposition consistant à remplacer ces primes par quelques jours de congé supplémentaires aurait eu pour effet de surcharger le reste des collègues qui travaillent déjà à flux tendu. Cette économie de plus de 4 millions de francs provoquait une baisse de revenu pour plus 1300 personnes, alors que les primes d'assurance maladie et les loyers ne cessent d'augmenter. Au passage de la nouvelle grille salariale en 2010, cette prime avait été maintenue pour le

personnel en place pour compenser la plus faible progression salariale en fin de carrière et la perte de la participation au paiement des primes d'assurance maladie. Refusant de se laisser diviser, le personnel et ses organisations n'ont pas cédé.

FORTE MOBILISATION

Le personnel de la Voirie a tenu un piquet de grève dès 5h30 plutôt que partir pour la levée des ordures, ouvrant ainsi la journée de grève du 4 décembre. D'autres services se sont ensuite mis en grève au fil de la journée : celui des marchés, du

service social, des crèches municipales, du service des sports, des espaces verts, des bibliothèques, des musées, de l'administration, du Grand Théâtre, etc. Le personnel s'est ensuite rassemblé au Parc Gourgas dès 11 heures, lieu de départ d'un cortège qui s'est conclu sur la Treille. Au plus fort de la manifestation, ce sont plus de 1000 personnes qui étaient présentes, afin de faire entendre leurs revendications à l'égard du Conseil administratif et du Conseil municipal. Tant sur les piquets de grève que tout au long de la manifestation, le personnel l'a répété avec déter-

mation : ce n'est pas à lui, ni aux prestations publiques de subir les conséquences des récentes baisses fiscales qui, sans surprise, plombent aujourd'hui le budget des collectivités publiques. #

Valérie Buchs

Revers de la médaille, il faut cependant déplorer l'abandon de 58 postes vacants, qui manqueront dans de nombreux services pour garantir le service public, ainsi que la diminution de subventions dans divers domaines, comme la culture. Le personnel reste par ailleurs mobilisé et déterminé à défendre le Statut du personnel attaqué sans relâche par le Conseil administratif, le respect du partenariat social bafoué tout au long de ces derniers mois, et la qualité du service public.

ENQUÊTE SUISSE SUR LES SALAIRES

Les bas salaires s'appauvrissent en Suisse

Malgré la hausse de la productivité, les politiques patronales privilégient actionnaires et employeurs, alors que les salaires réels stagnent, et que les inégalités se creusent.

Statistiques • L'évolution salariale des dernières années a été défavorable aux salarié-e-s. Et cela, malgré que les employeurs dénoncent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les résultats de l'enquête sur la structure des salaires 2024 (ESS) le confirment : les salaires moyens ont stagné au cours des huit dernières années (+0,1%), alors que de 2008 à 2016, les salaires réels avaient progressé en moyenne de 1,2% par an, ce qui est normal : la productivité du travail progresse d'environ 1% par an. Les salaires réels devraient donc évoluer au même rythme.

Par le passé, les salaires réels avaient presque toujours progressé (sauf dans les années 1990, marquées par la récession et un chômage élevé). Ces dernières années pourtant, il y a pénurie de personnel. Les salaires réels, eux, ont reculé. Lorsque des hausses de salaires ont tout de même été accordées, elles ont souvent été réparties de manière très inégale. Dans de nombreuses entreprises, les employé-e-s de longue date et les plus âgé-e-s ont été particulièrement désavantagé-e-s. Pour beaucoup, les salaires nominaux n'ont même pas été ajustés, si bien qu'il-elle-s



© DR

gagnent aujourd'hui nettement moins en termes réels.

DISTRIBUTION VERS LE HAUT

La principale raison est une « redistribution » à sens inverse, plus marquée en faveur des actionnaires et des hauts revenus. Lors des négociations, le ton adopté par les employeurs et les cadres dirigeants est parfois frappant. Autrefois, il était entendu que les employeurs compensaient au moins le ren-

chérissement pour leur personnel, lorsqu'ils facturaient des hausses de prix à leur clientèle. Or entre 2021 et 2024 –années de forte inflation–, cette pratique s'est raréfiée. En parallèle, les dividendes versés par les entreprises du SPI ont nettement progressé et les marges sont restées élevées (sauf période Covid).

INÉGALITÉS EN HAUSSE

Entre 2016 et 2024, les salaires du 1% supérieur ont fortement pro-

gressé, contrairement aux salaires moyens et bas. L'écart salarial s'est à nouveau creusé. Les salaires réels des cadres ont augmenté entre 2016 et 2024, selon leur niveau de fonction, de 0,5% à 6%. En 2024, les salarié-e-s sans fonction d'encadrement touchaient, en revanche, un salaire réel inférieur de 0,5% à celui de 2016.

D'autres facteurs ont pesé sur les négociations salariales, au-delà du ton plus dur adopté par les employeurs et les cadres. Entre autres, l'inflation apparue à partir de 2021 a surpris après une décennie de stagnation des prix. Face à des employeurs plus offensifs, il aurait fallu, dans les négociations salariales, passer plus vite d'une posture défensive à une stratégie offensive, ce qui n'a pas été simple et n'a pas toujours réussi. La situation s'est encore compliquée par le fait qu'une partie du renchérissement était importée (goulets d'étranglement, hausse des prix des matières premières). De nombreux employeurs ont refusé toute discussion salariale, tout en répercutant leurs hausses de coûts sur la clientèle (dans la construction, le commerce de détail, la restauration et l'industrie).

Seule note positive : l'écart salarial entre femmes et hommes continue de s'atténuer, en particulier parmi les salarié-e-s sans fonction d'encadrement. Mais même dans ce segment, les femmes gagnent encore 5,2% de moins que les hommes. La lutte reste à poursuivre.

Ces résultats démontrent qu'il faudra désormais plus de confrontations et une action syndicale plus résolue pour obtenir de véritables hausses de salaires. ↗

USS, adaptation SITinfo

MIGRATION

Système biométrique centralisé pour la forteresse Schengen

L'entrée en force du système « EES » entérine le fichage partagé entre États membres et réduit la marge de manœuvre des plus précaires.

Alerte • Un nouveau système de contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen, nommé « Entry/Exit System » (EES), est entré en force le 12 octobre dernier. Chaque nouvelle personne qui entre depuis un « pays-tiers » via un aéroport international est désormais fichée dans un programme informatique commun. Et afin d'identifier plus facilement les personnes qui voyagent sans papiers ou essaient de se faire passer pour quelqu'un d'autre, une photo biométrique et les empreintes digitales sont prises directement sur

place. Par conséquent, les autorités suisses savent si la personne en question est déjà entrée dans l'espace Schengen, à quelle date, si son délai de séjour est dépassé ou si elle n'a pas respecté les conditions de son visa. En fonction de ces données, elles décident de l'octroi ou non d'une autorisation d'entrée dans le territoire.

Prenons un exemple fictif : Rosalina est colombienne, sans papiers, employée dans l'économie domestique à Genève. Arrivée en Europe par l'Espagne, elle a atteint le territoire suisse par

la terre il y a quelques mois. Un jour, sa mère âgée tombe malade : elle doit retourner dans son pays pour une courte période. Même si les ressortissant-e-s de Colombie n'ont pas besoin de visa pour entrer dans l'espace Schengen, ses données biométriques prises à la frontière montrent qu'elle a dépassé la période de 90 jours prévue à son entrée. Son aller-retour en urgence se transforme en renvoi définitif.

Ainsi, le déploiement du système EES marque une étape concrète dans la réduction des marges de manœuvre des plus précaires. Avec les conséquences connues : renvoi pour certain-e-s, mais surtout isolement et restrictions supplémentaires à la liberté de circulation pour les autres, risques accrus d'exploitation, etc.

Dernièrement, le syndicat a constaté un durcissement des pratiques envers les travailleur-e-s sans papiers de la part de la police et des autorités migratoires. Si vous, vos collègues ou vos proches êtes concerné-e-s par l'application de ce système, venez nous informer de vos droits au SIT! ↗

Ximena Osorio Garate

PROTECTION DES LOCATAIRES

Nouvelle attaque, nouveau référendum !

La majorité de droite s'en prend une fois de plus à la loi de protection des locataires et veut rendre possible la vente de votre appartement loué !

Logement • La majorité parlementaire, qui représente les intérêts du capital (patrons, propriétaires et actionnaires), a voté lors de la session de décembre un grave affaiblissement de la protection des locataires : elle réintroduit la possibilité pour un propriétaire de logement de vendre l'appartement loué à ses locataires, ce qui réintroduirait la pratique des « congés-ventes », soit le fait de résilier le bail d'un-e locataire pour pouvoir vendre l'appartement qu'il ou elle occupe. Une pratique qui viendra aggraver la crise du logement, engranger les propriétaires et rendre la vie des locataires encore plus impossible ! Le SIT soutient donc le référendum d'ores et déjà annoncé.

MOINS D'APPARTEMENTS À LOUER

Le fait de proposer au locataire qui habite depuis 3 ans au moins son logement de pouvoir le racheter, ouvre ce qu'on appelle « la vente à la découpe », c'est-à-dire le grignotage progressif du parc locatif à loyers modérés. Celle-ci sous-trait peu à peu des appartements à la location, alors même que le taux de disponibilité des appartements est tellement bas que la recherche d'un appartement relève le plus souvent du cauchemar.

De plus, ce sont surtout les appartements vétustes et mal entretenus, rapportant peu, qui seront mis à la vente, et pas les appartements trop chers, qui rapportent beaucoup.



© Kadarius seegars

Or ce sont les premiers qui manquent déjà beaucoup. Cela aggraverait donc la crise de logements accessibles.

HAUSSE DES LOYERS

Par ailleurs, le prix de la PPE ainsi obtenu ne sera contrôlé que pendant 5 ans. Au-delà, une revente pourra faire exploser les prix, sortant

définitivement l'appartement de la sphère d'accès à la plus grande part de la population, entraînant les prix à la hausse. Même ce délai de 5 ans pourrait être attaqué en justice au nom de la garantie de la propriété !

HAUT REVENUS PRIVILÉGIÉS

Un autre risque est que les bailleurs se mettent à sélectionner les locataires en fonction de leurs moyens d'acheter le logement. Dès lors, il y a un danger d'exclusion des profils de locataires avec moins de moyens (c'est-à-dire une majorité des travailleuses et travailleurs) au profit de ceux qui auraient les moyens et le souhait d'acheter l'appartement après 3 ans de location.

RÉNOVATIONS ENTRAVÉES

Enfin, cette loi risque d'entraver les projets de rénovation énergétique des bâtiments. En créant une mixité entre PPE et logements locatifs, elle rend la prise de décision collective et la prise en charge des frais pour la rénovation du bâtiment plus difficiles. La sortie des énergies fossiles et la transition énergétique sont donc ainsi elles aussi mises à mal par cette loi.

TROISIÈME TENTATIVE

C'est en 1985 que les locataires avaient enfin réussi à mettre fin à la pratique spéculative des congés-ventes, qui faisait rage auparavant, et augmentait la crise du logement. Dès ce moment, la vente d'appartement locatif en PPE était subordonnée à l'acceptation de cette vente par 60 % des autres locataires de l'immeuble. L'article en question rappelle qu'il y a un intérêt public prépondérant à garder un parc d'immeuble locatif accessible à la majorité de la population. Depuis 1985, deux tentatives de supprimer cette protection ont déjà été repoussées par référendum, une fois en 2004, et une seconde, en 2016. Cette tentative est donc la troisième sur le même sujet !

Le SIT appelle donc à faire barrage à cette nouvelle tentative, à signer et faire signer le référendum, et à rejeter catégoriquement cette loi. ↘

Jean-Luc Ferrière

FORMATION

La droite coupe dans la subvention aux HES !

Après avoir refusé l'entrée en matière sur le budget 2026 de l'Etat, la droite rabote sans vergogne la subvention cantonale aux Hautes écoles supérieures.

Austérité • Sans scrupules – du mot latin « scrupulus » qui désigne une petite pierre pointue, qui en s'infiltrant entre la sandale et la plante des pieds vient entraver votre marche, et qui par extension exprime le doute moral qui retient votre action. Cette droite est sans scrupules : alors que le Conseil d'Etat a imposé une hausse des taxes d'études pour les étudiant-e-s, la voici qui vote également une

coupe de 2 millions par an dans la subvention cantonale aux Hautes écoles supérieures. Le parti socialiste a décidé de lancer le référendum. Le SIT aussi.

Après avoir refusé de voter le budget 2026 de l'Etat, contraignant celui-ci au gel des mécanismes salariaux et au gel des postes, au mépris du double vote populaire contre les « lois corsets », la droite majoritaire au Grand Conseil a

fait un pas de plus dans la mise en œuvre de son plan visant à saccager les services publics. Lors de la même session parlementaire, la voici qui s'en prend à loi fixant la contribution de l'Etat au financement des HES pour la période 2025-2029. Une manœuvre ignoble, qui ne fait que reporter sur les étudiant-e-s, via la hausse des taxes d'étude, le désengagement public résultant des cadeaux fiscaux oc-

troyés aux plus riches.

Alors que la droite et le patronat se gargarisent à longueur d'année d'un discours lénifiant sur la formation professionnelle, qu'ils prétendent voler au secours des étudiant-es en rabotant leur droit au salaire de 25% durant les vacances, et en voulant contraindre au travail forcé celles et ceux qui n'ont que l'aide sociale pour survivre, les voici qui taillent maintenant dans les subventions aux écoles professionnelles supérieures. Ce qui ne les empêchera pas de continuer à chouiner sur la pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Puisqu'ils n'ont aucun scrupulus dans leurs sandales, soyons le bâton dans leur roue : signons et faisons signer le référendum. ↘

Davide De Filippo

Retrouvez tous les référendums à signer sur sit-syndicat.ch



© Eric Roset

20^e CONGRÈS

Pour la justice sociale et climatique

Le 15 novembre dernier se tenait une manifestation à Genève en marge de la COP30. Le Congrès du SIT, réuni au même moment, a adopté et transmis la résolution ci-dessous aux manifestant-e-s.

Résolution • L'année 2025 marque un anniversaire symbolique : les dix ans de l'Accord de Paris sur le climat.

Dix ans après sa signature, force est de constater que le bilan est dramatique. Les objectifs annoncés sont loin d'être atteints, les conférences internationales s'enlisent, et l'action des gouvernements restent paralysée par l'oligarchie climaticide et la montée des forces réactionnaires et néofascistes.

Pendant ce temps, l'extraction des énergies fossiles et des métaux rares s'intensifie. La course à la rentabilité et au profit continue de détruire la planète, d'épuiser ses ressources et d'étouffer les peuples. Si nous ne changeons pas de cap, sans changement radicaux, nous franchirons le seuil critique de deux degrés de réchauffement avant 2050.

EN SUISSE, LA SITUATION N'EST PAS MEILLEURE.

La politique climatique nationale

demeure insuffisante et injuste. Tandis que les glaciers fondent à vue d'œil, que les montagnes s'écroulent, que les inondations se multiplient, que les épisodes caniculaires sont de plus en plus fréquents et de plus en plus long, que la biodiversité s'effondre, les entreprises continuent à s'opposer farouchement à toutes mesures qui les contraindraient à réduire leurs émissions de CO₂, et les marchés financiers continuent d'investir dans l'extractivisme.

Et tandis que la planète brûle, des milliardaires de ce pays continuent d'accaparer des fortunes monumentales, alimentant cette économie capitaliste mortifère et pillant les ressources des collectivités, les soumettant à des cures d'austérité. Les riches toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres, et une transition écologique et sociale quasiment au point mort, très largement sous-financée. Alors que jamais

dans l'Histoire la Suisse n'a été aussi riche...

Le peuple suisse a pourtant clairement exprimé sa volonté en 2023, en acceptant la loi climat. Mais une fois encore, le Conseil fédéral méprise cette volonté populaire et refuse de s'attaquer aux véritables responsables : les grands groupes économiques et financiers.

EN CE MOMENT, À BELÈM, AU COEUR DE L'AMAZONIE, SE TIENS LA COP30.

En parallèle, les mouvements sociaux, syndicaux, écologistes et citoyens du monde entier se rassemblent partout dans le monde pour faire entendre leur voix, notre voix : celle de la justice climatique et de la justice sociale.

Car nous le savons : seule la mobilisation des peuples, et notamment celle des travailleuses et des travailleurs, pourra créer un véritable rapport de force.

Seule notre action collective pourra stopper la course déstructrice au profit et imposer aux entreprises et aux gouvernements des mesures justes, efficaces et solitaires pour préserver notre avenir et celui de la biodiversité dans les limites planétaires.

C'était le sens des revendications que le SIT a adoptées lors de son dernier Congrès il y a trois ans, et aujourd'hui, à nouveau réuni-e-s en Congrès, nous, les militantes et militants du SIT, réaffirmons notre solidarité et notre engagement pour la justice climatique et la justice sociale.

NOUS DEMANDONS SOLENNELLEMENT :

- Que la Suisse renonce aux compensations à l'étranger et prenne des mesures efficaces pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et indirectes, notamment pour les transports terrestres et aériens ;
- Qu'elle mette en œuvre une politique climatique fondée sur la justice sociale, qui oblige les entreprises à assumer leurs responsabilités ;
- Qu'elle garantisse un système alimentaire durable, fondé sur la souveraineté alimentaire des peuples ;
- Qu'elle respecte pleinement les engagements de l'Accord de Paris, pour ne pas dépasser 1,5 °C ;
- Qu'elle s'engage dans la défense de l'Amazonie et des communautés autochtones ;
- Et qu'elle opère un désinvestissement immédiat des énergies fossiles.

FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE, NOUS NE POUVONS PLUS ATTENDRE.

Nous ne pouvons plus nous contenter de discours creux, de stratégies de façade, ou de mesures symboliques.

Il nous faut agir collectivement, avec force, avec conviction et soutenir dans les urnes l'initiative pour l'avenir qui sera en votation le 30 novembre 2025. Cette initiative prévoit de taxer à 50 % la part des héritages dépassant 50 millions. Nous la soutenons car elle applique concrètement le principe du pollueur payeur, dans la mesure où elle demande aux ultra-riches responsables d'une partie importante des émissions de CO₂ (soit à peine 2500 personnes), de payer pour financer la lutte socialement juste contre la crise climatique.

Nous ne sommes pas présent-e-s avec vous sur cette place, mais nous sommes néanmoins avec vous, mobilisé-e-s et solidaires.

Pas de justice sociale sans justice climatique, pas de justice climatique sans justice sociale ! 



© SIT

GIAP

Le parascolaire déclare la grève !

Le personnel du GIAP se met en grève contre une réforme - lancée en pleine enquête de la Cour des comptes ! - qui délaissé les animateurs-trices parascolaires.

Mobilisation • Le 11 décembre, le personnel du GIAP s'est mis en grève. Il défend son droit aux annuités et à l'indexation des salaires avec le reste de la fonction publique et subventionnée, mais aussi ses propres revendications: une amélioration des conditions de travail et des moyens supplémentaires pour assurer un encadrement de qualité et la sécurité des enfants.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Alors que le GIAP accueille près de 80% des élèves du canton, la réalité est parfois bien différente de ce que prône la charte pour assurer des animations de qualité. En effet, certains locaux sont trop petits, mal isolés phoniquement, et le mobilier y est trop souvent inadapté voire dangereux pour les plus petits. Mais surtout: les taux d'encadrement et les taux de travail ne permettent pas de remplir correctement la mission du parascolaire.

Le personnel réclame qu'il y ait systématiquement deux animateurs-trices par groupe pour

garantir la sécurité. Aujourd'hui, en cas d'accident un-e membre du personnel seul-e avec 12 enfants de 2P doit choisir entre s'occuper du blessé ou du groupe, en attendant parfois 10 minutes qu'un-e collègue puisse arriver!

TAUX D'ENCADREMENT ABERRANT

Au parascolaire, on compte par adulte 10 enfants de 1-2P, 12.5 enfants de 3-4P, 14.5 enfants de 4-6P et 17 enfants de 7-8P. Des moitiés d'enfants? Oui, car le calcul du respect du taux d'encadrement est fait selon une moyenne hebdomadaire: une aberration complète. Il est pourtant là pour assurer un nombre d'adultes suffisant pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants. Croire que si on a 13 enfants le mardi puis uniquement 7 le jeudi permet de garantir la sécurité et la qualité des animations pour un groupe de 13 enfants de 1P ne peut exister que dans l'esprit de statisticien-ne-s qui oublient qu'on travaille avec des humains!

Le personnel réclame donc un taux d'encadre-

ment respecté quotidiennement, ce que le SIT a transmis à la Cour des comptes qui enquête actuellement sur le GIAP.

6 MINUTES ET 25 SECONDES POUR...

Quand on déduit le temps passé avec les enfants, les réunions et autres tâches obligatoires, il reste 6 minutes et 25 secondes par jour aux animateurs-trices le midi pour échanger des informations entre collègues, terminer le rangement, préparer des activités et animations adaptées, acheter du matériel pour les activités, écrire des fiches de suivi, faire le répondeur, des tâches de pharmacie et d'inventaires. Vraiment, en 6 minutes et 25 secondes?

Le personnel se retrouve bien souvent à faire des heures bénévoles et réclame donc une augmentation du taux de travail pour les animateurs-trices, dont le salaire n'a pas bougé d'un pouce malgré les 12 millions supplémentaires prévus par la réforme du GIAP.

DEPUIS 1991

Depuis 1991, aucune réévaluation de la classe salariale des animateurs-trices, en classe 8. Et pourtant, le métier a considérablement évolué. Les référent-es (diplôme d'ASE) sont également en reste avec leur classe 10. Métier plus complexe, plus d'enfants à besoins spécifiques, on s'écartere d'une activité originellement bénévole pour se professionnaliser.

D'ailleurs, le personnel réclame également plus d'heures de formations rémunérées pour accompagner cette évolution du métier.

Le parascolaire ne manque pas de bonnes raisons de se mettre en grève. Ces revendications ont peu évolué depuis la grande grève féministe de 2019, et les avancées ne sont que trop faibles malgré la réforme. ↗

Alice Lefrançois

Parents, para, même combat

Si le parascolaire fait grève, les parents pourront être bien embêtés. Pourquoi les soutenir et se réjouir, en tant que parent, que le parascolaire soit temporairement inaccessible ?

Solidarité • Améliorer les conditions de travail du personnel parascolaire revient à améliorer la qualité de l'encadrement et la sécurité pour les enfants. Si le personnel du GIAP fait grève, c'est un dérangement sur une journée, dans l'intérêt des parents et des enfants sur le long terme.

1 employé-e sur 3 arrête de travailler au GIAP chaque année. Probablement un record en Suisse. La direction nous informe que ce sont principalement des remplaçant-es qui s'en vont et qui ne veulent pas faire carrière au GIAP. Une information à nuancer.

Quand on commence avec un salaire horaire proche du salaire minimum pendant environ un an, et un salaire mensuel de plus ou moins 1 000 frs par mois, la question n'est plus qui veut mais qui peut faire carrière au GIAP.

Si les salaires augmentent, le turn-over diminue, ce qui améliore la sécurité émotionnelle des enfants et permet d'avoir du personnel mieux formé sur le moyen terme.

Obtenir une augmentation de



© Marie-Claude Riboni Dietrich

Du temps pour les enfants

salaire via une classe salariale supplémentaire et une augmentation du taux de travail permettra à plus de personnes de rester travailler au parascolaire, afin de diminuer un turn-over impressionnant.

Les collègues manquent de temps en équipe pour débriefer des situations difficiles rencontrées dans la journée. Comment accompagner le petit Max qui montre des signes d'anxiété suite au divorce de ses parents? Une enfant cumule les

signes pouvant indiquer des maltraitances à la maison, prenons le temps d'en parler pour mieux les détecter et remonter ces informations.

C'est aussi du temps pour adapter les animations aux saisons, préparer des sorties dans la ludothèque du quartier, faire évoluer les bricolages pour accompagner le développement des enfants, ...

Alors, chers parents, réjouissez-vous de la grève du parascolaire, vos enfants ne s'en porteront que mieux! ↗

Alice Lefrançois

Attaques contre le droit de grève

Pour le SIT, un service minimum, dès lors qu'il entrave l'exercice d'un droit démocratique fondamental, n'est admissible qu'à titre exceptionnel.

Rappel • La grève, c'est l'action des travailleurs-euses qui consiste à cesser le travail collectivement. Souvent dernier recours des salarié-e-s car les privant de rémunération, elle impose un rapport de force à l'employeur, qui voit sa production et ses bénéfices se réduire (secteur privé) ou ses services et l'organisation de la société dysfonctionner (secteur public). Dans le monde entier, la grève a été une arme d'une importance capitale dans la conquête des droits des travailleurs-euses (congés payés, réduction du temps de travail, amélioration des salaires...) mais aussi dans la conquête d'acquis sociaux (démocratie, interdiction du travail des enfants, droit à la retraite...).

Que ce soit le GIAP, le DIP ou la Ville de Genève, ces institutions publiques censées être exemplaires, tentent de violer le droit de grève, pourtant garanti par la constitution Suisse. En imposant un service minimum – sans base légale leur permettant de le demander – et en demandant de s'annoncer gréviste en avance, pour mieux briser la grève.

Le service minimum a pour unique but de garantir l'accès de la population aux services vitaux (pompiers, hôpitaux, etc.). Les organisations syndicales ne contestent jamais la nécessité d'assurer l'accès aux prestations vitales. Cependant, le service minimum,

en cela qu'il restreint un droit fondamental constitutionnel, est vivement contesté dans les branches du service public lorsqu'il touche des branches « non-vitales ». Car il est alors une attaque contre le droit des travailleurs et des travailleuses à se défendre et à s'organiser pour obtenir de meilleures conditions de travail. En effet, si cesser le travail ne met plus en difficulté l'employeur, les travailleurs-euses ne peuvent plus mettre le poids de leurs services et leur importance dans la balance.

Le SIT appelle le personnel du parascolaire à défendre son droit légitime à faire la grève. Si la grève au GIAP dérange autant, c'est bien que cette profession est extrêmement utile. Sans le parascolaire, tout s'arrête! Alors, revalorisons ces professions. ↗

Alice Lefrançois et Olrik Baillard, militant

« Le droit pour les travailleurs de constituer des organisations de leur choix et de s'y affilier fait partie intégrante d'une société libre et ouverte. Dans bien des cas, ces organisations ont joué un rôle de poids dans la démocratisation de leur pays. » (Organisation Internationale du Travail)

7 REVENDICATIONS

1 Une augmentation de la classe salariale

2 Rattacher le personnel non-permanent au statut du personnel permanent

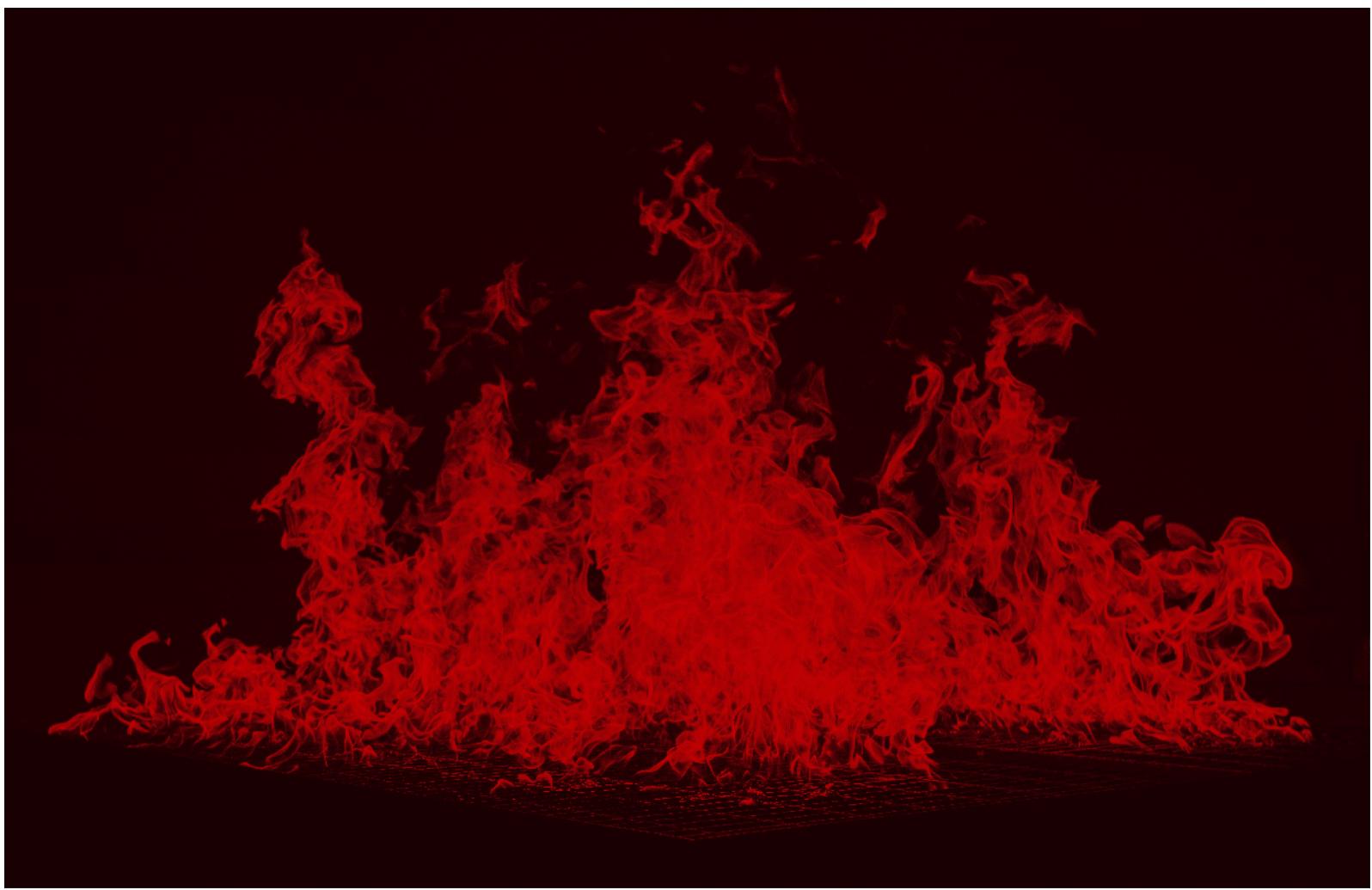
3 Augmenter le taux de travail des animateurs-trices

4 Plus d'heures de formations rémunérées

5 Une formation certifiante

6 Avoir au minimum 2 animateurs-trices par groupe

7 Respect du taux d'encadrement au quotidien



© Ricardo Gomez Angel

SERVICES PUBLICS

Rendez-vous en 2026!

Tandis que la fonction publique se mobilise massivement, la droite incendiaire refuse le budget sans l'étudier! Face à ces idéologues pyromanes, la mobilisation ne faiblira pas en 2026!

Austérité • Le 11 novembre dernier, plus de 2500 fonctionnaires prenaient la rue après une demi-journée de grève pour réclamer le respect de leurs conditions de travail et des moyens suffisants dans les services publics. Dans la foulée de la manifestation, le personnel décidait une nouvelle demi-journée de grève et de mobilisation le 11 décembre.

À la veille de l'Escalade, ce sont plus de 4000 collègues qui ont défilé avec leurs flambeaux et sont montés à l'assaut de la Vieille-Ville. Les revendications demeurent immuables: des postes et des moyens en suffisance et le respect des mécanismes salariaux. La foule réclame aussi de la reconnaissance, du respect pour son travail essentiel, la fin du management déconnecté et du mépris!

MÉPRIS DE CLASSE

Parce que pendant ce temps-là au Grand Conseil, la droite libérale et son allié l'extrême droite refusaient d'ouvrir les débats sur le projet de budget

2026 empêchant ainsi tout processus démocratique. Forte de sa majorité et campée sur sa posture idéologique incendiaire, la députation de droite (également majoritaire au Conseil d'État, rappelons-le) affichait son irrespect de la population et son mépris de classe. Quelques députés PLR ont même été vus singeant les manifestant-e-s à la sortie du Grand Conseil à l'aide de pancartes ramassées.

Alors que les inégalités ne cessent de se creuser, que les riches s'empiffreront et que la classe laborieuse trime sans parvenir à boucler les fins de mois, la droite poursuit sans état d'âme sa stratégie consistant à vider les caisses publiques par des cadeaux fiscaux puis à exiger de sabrer dans les prestations et les conditions de travail. Les cibles? Par exemple, les bénéficiaires de l'aide sociale, c'est-à-dire les personnes soutenues par le dernier mince filet du système social suisse si médiocre; et, bien entendu, les conditions de travail de la fonction publique, autrement dit les conditions de délivrance des prestations à la population.

1 MILLIARD D'ÉCONOMIES?

La suite ne s'annonce pas rose. Le Conseil d'État devra présenter un nouveau budget 2026 plus proche de l'équilibre. On voit mal comment il pourra y arriver sachant qu'il refuse obstinément de renforcer les recettes par la justice fiscale et qu'il n'a comme seul horizon l'«efficience», le gel des postes et des salaires. Sans le dire, la seule stratégie est de faire plus avec moins, avec un personnel déjà passablement épuisé.

En plus, le Conseil d'État annonce un plan d'économie de 1 milliard (soit 10 % du budget!) pour le printemps 2026. Pour ce faire, il appelle un expert externe dont le mandat n'est pas clair et consulte les cadres mais pas le personnel. Le dialogue social avec le Conseil d'État est rompu et la transparence remplacée par des écrans de fumée, voire de mensonges.

LA LUTTE CONTINUE

Ces mobilisations ne sont qu'une étape. Si le Conseil d'État et le Grand Conseil persistent dans leur ligne, les organisations syndicales appellent à préparer la suite. Une grande assemblée du personnel sera convoquée dans les premiers mois de l'année, avec pour objectif de lancer un mouvement de grève et de lutte prolongée contre ce plan d'austérité.

Nous sommes prêt-e-s à inscrire ce mouvement dans la durée et à intensifier nos actions en 2026 jusqu'à ce que la voix du personnel soit enfin entendue.

La mobilisation doit se maintenir aussi au quotidien: informez-vous et informez vos collègues. Participez aux assemblées générales dans les secteurs et invitez toute votre équipe à vous suivre.

Comme nous l'avons vu à maintes reprises: la lutte paie! Qu'il en soit ainsi et quelle grandisse! 

Jérôme Chapuis

HUG

Hors la loi depuis plus de dix ans

Plus de dix ans après le rapport de l'OCIRT sur les infractions à la Loi sur le travail, les HUG ne se sont toujours pas mis en conformité avec celle-ci.

Loi sur le travail • Le SIT et le SSP ont commémoré, par une action devant les HUG, les 10 ans de l'audit de l'Office cantonal d'inspection des relations du travail (OCIRT) et de sa demande faite aux HUG de se mettre en conformité avec la Loi sur le travail. Ses prescriptions, qui visent à protéger la santé des travailleuses et travailleurs, sont des minima que les employeurs ont l'obligation de remplir. Or, les HUG ne respectent toujours pas la loi à l'heure actuelle.

9 POINTS DE NON-CONFORMITÉ

Les discussions entre les HUG et l'OCIRT ont débuté en 2008. En 2015, un audit mené par l'OCIRT constatait de multiples violations et, le 18 décembre 2015, l'OCIRT demandait formellement aux HUG de se mettre en conformité. Pour donner suite à cette injonction, plusieurs projets pilotes ont été mis en place au fil des années, mais sans véritable résultat. Dix ans plus tard, les HUG continuent de violer la loi sur le travail.

Les HUG reconnaissent pourtant qu'ils doivent se mettre en conformité par rapport à neuf dispositions légales : les planifications hebdomadaires dépassant les 50 heures,



© DR

l'annualisation de la semaine de travail du lundi au dimanche, le temps d'habillage comme temps de travail, l'organisation et le respect des pauses, la conformité des amplitudes de nuit, le suivi médical obligatoire pour les personnes effectuant plus de 25 nuits par année, les repos compensatoires après travail du dimanche, le travail consécutif au-delà de sept jours, et la garantie de ne pas travailler au moins 12 dimanches par an.

ÉPUISÉMENT DU PERSONNEL
Lors de l'action, des témoignages de soignant-e-s ont illustré l'impact concret de ce non-respect de la loi. Par exemple, des soignant-e-s se retrouvent à dépasser les 50 heures de travail parce qu'ils ou elles viennent remplacer un-e collègue absent-e pour un horaire de 12 heures, alors qu'ils ou elles ont déjà travaillé 40 heures dans la semaine. Ces dépassements engendrent un épuisement. Par rapport aux pauses, le

personnel soignant doit très souvent être disponible pour répondre à des urgences ou répondre à des questions de collègues, sans pouvoir disposer de son temps de pause pour se reposer. Là encore, ce non-respect de la loi génère de la fatigue.

La nuit, les pauses de 4 heures prévues par la loi pour des horaires d'une amplitude de 12 heures ne sont pas respectées. Ainsi, la nuit, il arrive que le personnel soignant doive travailler 12 heures d'affilée, sans pause, ou au mieux en prenant une demi-heure pour se nourrir, dans l'unité même, afin de pouvoir répondre en cas d'urgence. Dans ces conditions, il termine son horaire de nuit épuisé.

Ces violations structurelles portent atteinte à la santé du personnel et ne pourront être corrigées qu'au prix d'un renforcement massif des effectifs. Si les HUG n'ont pas pu se mettre en conformité durant 10 ans, c'est bien faute de budget.

UN RÉVEIL DES AUTORITÉS ET DE LA DIRECTION EST NÉCESSAIRE

Les syndicats adressent un véritable signal d'alarme au Conseil d'administration des HUG, au magistrat de tutelle et à l'inspection du travail : ils sont responsables de la bonne application de la loi. Les moyens nécessaires à la mise en conformité doivent être mis au budget de l'État.

Par ailleurs, nous craignons que le chiffre final qui sera transmis par les HUG au Conseil d'État soit bien en-deçà des besoins réels au vu de l'ampleur des non-conformités.

L'hôpital est aujourd'hui gravement sous-doté, au point de porter atteinte à la santé physique et psychique de ses collaboratrices et collaborateurs. ↗

Sandra Froidevaux

SOCIAL

Victoire d'étape pour les veilleurs et les veilleuses de la Fondation Ensemble

L'OCIRT a tranché : les veilleurs-euses sont soumis-es à la Loi sur le travail.

Travail de nuit • Victoire d'étape bienvenue pour les veilleurs-euses de la Fondation Ensemble : dans sa décision du 20 novembre, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) confirme qu'ils-elles sont bien soumis-es à la Loi sur le travail (LTr). Ils-elles ont par conséquent droit à 10 % de congé compensatoire pour le travail de nuit. C'est-à-dire que pour 10h de travail nocturne, 1h de récupération en temps (ou en

argent à certaines conditions) est due. Et cette décision, qui s'applique dès le 1^{er} octobre 2025, s'accompagne d'un rétroactif à partir du 1^{er} octobre 2024 – à verser en argent ou en congés également. La direction, qui avait refusé toute rencontre sur le sujet et argumenté le contraire par courrier, se voit désavouée et rappelée à l'ordre !

Concernant les veilles dormantes, le personnel devant désormais être rémunéré pour l'ensemble

des heures de présence, la Fondation Ensemble ne pourra plus lui retirer 4h de salaire et le SIT estime qu'un rétroactif sur 5 ans devra être versé. Sur cet aspect, la lutte syndicale continue.

Par ailleurs, à travers cette victoire, les veilleurs-seuses font indirectement reconnaître qu'ils-elles ne sont pas de simples surveillant-e-s... La preuve que le cahier des charges doit être évalué par l'OPE pour leur octroyer une classe salariale adaptée. Et ce, sachant que la nouvelle attribution de classes salariales en fonction du diplôme décidée sans concertation de l'Office du Personnel de l'État (OPE) est contraire à la CCT. Une décision arbitraire là encore, qui a divisé les veilleurs-euses en créant des inégalités de rémunérations complètement injustifiées.

Forts de cette étape, le SIT et ses militant-e-s continuent de mettre la pression sur la direction pour que celle-ci soumette le cahier des charges des veilleurs-ses à l'OPE, et exigent 5 ans de rétroactif pour les veilles dormantes. Affaire à suivre. ↗

Alice Lefrançois



© Priscilla Du Preez

MISSIONS DIPLOMATIQUES

Victoire historique d'une employée de maison

Les diplomates ne peuvent se prévaloir de l'immunité dont ils-elles bénéficient pour échapper à leurs obligations d'employeurs. Un jugement du Tribunal fédéral qui fera date.

Justice • C'est une victoire d'étape que vient de franchir Gisèle*. Arrivée toute jeune en Suisse il y plus de 20 ans, elle a toujours travaillé comme domestique privée pour des diplomates. Son dernier employeur l'engage en avril 2020, en pleine épidémie de Covid19. Elle travaille, dur, mais ne reçoit aucun salaire. Pendant plusieurs mois, elle se mure dans le silence par crainte de perdre sa carte de légitimation qui lui accorde un droit de séjour en Suisse. Extrêmement atteinte dans sa santé, elle se confie à sa thérapeute qui s'adresse à la Mis-

sion Suisse pour signaler les abus. Gisèle* reçoit sa lettre de licenciement par WhatsApp avec un mois de préavis. Avec sa sœur et deux autres collègues toutes travaillant pour des diplomates du même État, et rencontrant la même situation, elle frappe à la porte du Collectif de soutien aux sans-papiers, qui identifie d'emblée une situation pouvant être qualifiée de traite des êtres humains.

APRE BATAILLE JUDICIAIRE

Avec le soutien du SIT et trois bureaux d'avocat-e-s commence alors

une longue bataille pour elle et ses collègues.

Toutes les autorités cantonales, fédérales, diplomatiques, organes de médiation, instances juridiques et judiciaires ont été interpellées et saisies. Toutes ont buté contre le mur de l'immunité de juridiction.

L'avocat de la défense a, quant à lui, brandi sans relâche et avec pugnacité le bouclier de la protection diplomatique pour contester la recevabilité de la demande prud'homale de Gisèle*, allant jusqu'à faire recours devant le Tribunal Fédéral (TF).

Au bout de quatre longues années de procédure, Gisèle* a reçu le verdict du TF comme une victoire historique qui non seulement lui donne raison mais qui élargi le champ de protection juridique à toutes les domestiques privées engagées par des agents diplomatiques.

IMMUNITÉ N'EST PAS IMPUNITÉ

Le Tribunal Fédéral a rappelé dans son arrêt du 25 septembre 2025 plusieurs constats et principes fondamentaux.

Parce qu'il est « notable que le personnel de maison est susceptible d'être exploité (...), ce qui va du non-paiement (...) partiel ou total de la contre-prestation due (heures supplémentaires, salaire, etc.) au maintien dans des conditions de travail forcé ou d'esclavage moderne, le besoin de protection juridique des domestiques privé-e-s est particulièrement accru... notamment lorsqu'ils et elles sont employé-e-s dans le ménage diplomate».

Concrètement, la Haute cour s'est prononcée sur une pesée d'intérêts entre droit d'accès à la justice des employé-e-s et appréciation des priviléges des diplomates dans leur fonction. Elle rappelle que le but de l'immunité est de permettre l'exercice du travail diplomatique mais pas l'impunité dans des affaires sans rapport avec celui-ci.

UN CHEMIN ENCORE LONG

Le tribunal poursuit dans son interprétation et pointe du doigt la pratique du Département des affaires étrangères (DFAE) qui dans son Ordinance sur les domestiques privés (ODPr) contrevient au droit d'accès à la justice garanti par l'art. 6 de la Convention Européenne des droits de l'homme (CEDH).

Avec cet arrêt, les juges fédéraux accordent désormais une protection plus étendue que dans les pays voisins aux travailleurs-ses domestiques au sein de missions diplomatiques.

Mais ce n'est qu'une victoire d'étape car le chemin est encore long pour que Gisèle* obtienne une pleine et entière réparation. La plainte pénale déposée contre son employeur est toujours en cours, tout comme le procès devant le Tribunal des Prud'hommes qui doit maintenant reprendre sur le fond de sa requête. Et nul ne peut garantir à ce stade que Gisèle* reçoive concrètement une indemnisation et encore moins qu'elle puisse rester en Suisse.

Mais c'est maintenant armée de cette première victoire qu'elle poursuivra son combat, le SIT à ses côtés. ↗

Mirella Falco

*prénom d'emprunt



© Ospan Ali

20^e CONGRÈS

Pour un fonds intempéries

À l'occasion de son 20^e Congrès, le SIT a adopté plusieurs résolutions, qui seront publiées dans SITinfo. Ci-dessous, la résolution proposée par le comité SIT-construction.

Résolution • Depuis de trop longues années maintenant, les travailleurs-euses de la construction, mais également leurs collègues des parcs et jardins ou de l'agriculture travaillent par tous les temps: la pluie, le froid, le gel et depuis une décennie maintenant, en raison du réchauffement climatique, la chaleur extrême avec des épisodes caniculaires de plus en plus violents.

Ces conditions de travail extrêmement dures, nous le savons, ont des conséquences graves sur la santé quand elles sont vécues régulièrement tout au long d'une carrière.

Couplées à des conditions de travail déjà pénibles en temps normal, elles épuisent les corps, éreintent les organismes avec pour consé-

quences de multiplier les risques de maladie musculo-squelettiques et les accidents déjà nombreux dans les secteurs concernés.

Pour pallier ces risques et respecter leur devoir de protection de la santé de leur personnel, conformément à la loi sur le travail, les employeurs devraient interrompre l'activité en cas d'intempéries et solliciter l'assurance-chômage pour obtenir des indemnités en cas d'intempéries.

Le hic, c'est que la LACI prévoit deux jours de carence par période d'indemnisation d'un mois et n'assure pas les travailleurs-euses temporaires. Résultat: comme ça coûte trop cher, les patrons trouvent d'autres solutions telles que la prise de vacances, le rattrapage des heures,

les fins de mission ou la continuation du travail dans des conditions inacceptables.

Dans les faits, ce sont donc soit les salarié-es qui assument les risques entrepreneuriaux de leurs patrons en cas d'intempéries, financièrement ou au détriment de leur santé, soit la collectivité quand les travailleurs temporaires, et ils sont nombreux, se voient signifier une fin de contrat à la mauvaise saison pour être envoyés au chômage jusqu'au retour du printemps.

Face à cette situation socialement inacceptable, les syndicats genevois, où le SIT joue un rôle très important, ont lancé de nombreuses campagnes sur les lieux de travail. Ces campagnes ont mis un sérieux coup de projecteur sur la problématique, et contraint les patrons et l'État à trouver des solutions. Après avoir lancé une application « intelligente » en 2024 pour évaluer les mesures de protection à prendre en cas de fortes chaleurs, application qui est en phase d'amélioration, un projet de loi constituant un fonds intempéries pour indemniser les arrêts d'activité en cas d'intempéries, dès le 1^{er} jour et applicable également aux travailleurs temporaires, est à bout touchant. En effet, les patrons et les syndicats se sont mis d'accord sur son contenu et vont maintenant solliciter la Conseillère d'État en charge du Département de l'économie et de l'emploi pour le dépôt du projet au Grand Conseil. En cas de refus de la majorité de droite y siégeant, le SIT s'engage à envisager le lancement d'une initiative. Car cette situation de mise en danger permanente de la santé et de la sécurité des travailleurs-euses n'est syndicalement et socialement plus tenable. ↗

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE, LE COMITÉ SIT A:

- ♦ voté l'ouverture du fonds de grève pour les mobilisations de la construction et de la fonction publique cantonale
- ♦ préparé l'assemblée des délégué-e-s de la CGAS du 9 décembre
- ♦ préparé le congrès SIT du 15 novembre (résolutions et candidatures aux instances)
- ♦ fait son bilan de la mandature et pris note du bilan du secrétariat général
- ♦ procédé à l'engagement de Cynthia Feurly comme secrétaire syndicale du secteur du nettoyage et de Valérie Brachet comme secrétaire administrative de l'équipe Tertiaire privé
- ♦ adopté plusieurs modifications sur le règlement de protection de la personnalité du SIT
- ♦ pris position contre le lancement d'un référendum par le SIT en cas de vote par le Grand Conseil de la loi sur les déductions des frais maladie-accident
- ♦ évoqué le jugement du Tribunal fédéral sur l'immunité diplomatique.

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE, LE COMITÉ CGAS A:

- ♦ abordé différents dossiers en cours: annulation de la votation sur les ouvertures du dimanche; projet de loi de la droite sur les jobs d'été; élections judiciaires
- ♦ validé l'ordre du jour de l'assemblée des délégué-e-s du 9 décembre 2025
- ♦ voté le soutien à la candidature de P. Bayenet dans le cadre de l'élection du procureur général
- ♦ préavisé favorablement l'adhésion de la CUAE à la CGAS comme composante observatrice.

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE LA CGAS DU 9 DÉCEMBRE À QUANT À ELLE:

- ♦ fait le point sur les différentes campagnes en cours
- ♦ adopté les mots d'ordre pour les votations du 8 mars 2025: OUI à l'initiative pour un fonds climat, NON à l'initiative sur la redevance, OUI à loi fédérale sur l'imposition individuelle, et NON à la réduction du salaire minimum légal des étudiant-e-s
- ♦ discuté de la perspective d'un référendum relatif au projet de loi sur les marchés publics et adopté un mandat de négociation
- ♦ décidé du lancement d'un référendum en cas de besoin contre la limitation du droit de manifester
- ♦ adopté le budget 2026 de la CGAS
- ♦ accepté l'adhésion de la CUAE à titre de membre observatrice de la CGAS
- ♦ procédé à l'élection de divers-es représentant-e-s dans les commissions officielles.



AVEZ-VOUS ÉTÉ NATURALISÉ-E SUISSE-SSE ?

De temps en temps, le SIT a besoin de contacter tous-tes ses membres suisses, particulièrement en cas de lancement de référendum ou d'initiative. Évidemment qu'à cette occasion le SIT ne considère pas les étrangers-ères comme partie mineure de ses membres, mais il est parfois un peu inutile de faire des envois par milliers qui ne soient pas bien ciblés.

Le SIT compte environ 65 % d'étrangers-ères parmi ses membres, mais il est bien possible qu'une partie d'entre eux-elles aient été naturalisé-e-s Suisse-sse-s depuis leur inscription au syndicat, ou soient doubles-nationaux-ales. Il nous serait très utile de le savoir afin d'être plus efficace dans notre action lors de votations populaires, de lancement d'initiative ou de référendum. Merci de nous signaler si vous avez changé de nationalité récemment, voire même depuis votre inscription au syndicat.



Les nouveaux statuts SIT adoptés lors du 20^e congrès du 15 novembre 2025 sont consultables sur notre site internet:



Les personnes qui souhaitent les recevoir sous format papier peuvent en faire la demande en écrivant à sdestanne@sit-syndicat.ch



La majorité de droite a adopté une loi qui réduit de 25% le salaire minimum des étudiant-e-s qui travaillent durant les vacances. Au prétexte d'une moindre expérience, ils-elles ne seront payé-e-s plus que 18,44 frs/h plutôt que 24,59 frs/h. C'est une remise en cause du principe même du salaire minimum légal, que la droite n'hésitera pas à imposer ensuite à d'autres travailleurs-euses précarisé-e-s.

**Le 8 mars prochain, en votant NON
à cette loi, nous pourrons stopper
cette attaque contre le salaire minimum
accepté par le peuple
il y a à peine 5 ans.**

Mais pour gagner, nous avons besoin
de vous. Rejoignez la campagne :



L'INFORMATION
N'A JAMAIS
EU AUTANT DE
VALEUR.

Investissez
dans son
indépendance !

Abonnez-vous dès 17.-/mois



LE COURRIER

Sit
syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

FORMATIONS 2026 DES SECTEURS PUBLIC – SANTÉ – SOCIAL

Formations ouvertes à l'ensemble des membres
de ces secteurs :

- **Mandats syndicaux et négociations**
Mardi 3 février 2026
- **Devenir militant-e syndical-e**
Mardi 19 mai 2026

Formation sectorielle

- **Formation CCT FASe**
Mardi 31 mars 2026

Pour plus d'informations, adressez-vous à votre
secrétaire syndical-e ou envoyez un mail à sit@sit-syndicat.ch.



POUR NOUS REJOINDRE, écrivez-nous à :

SIT@SIT-SYNDICAT.CH

Salut à toi syndiqué-e musicien-ne

Tu pratiques un instrument qui permet de jouer dans la rue. Tu es intéressé-e à jouer dans un petit orchestre sans prétention. Tu es prêt à soutenir musicalement des causes syndicales, sociales, environnementales, des luttes contre l'injustice et venir jouer dans la rue pour encourager des camarades

Nous t'attendons, répétition toutes les 3 semaines environ, pas besoin de savoir lire une partition de musique, ambiance décontractée, tout niveau bienvenu

Contact Alice Lefrançois,
secrétaire syndicale, pour plus d'informations.

On compte sur toi !!

20^e Congrès du SIT

Le 15 novembre, le SIT a fêté son 40^e anniversaire (avec numéro spécial SITinfo publié pour l'occasion) et tenu son 20^e Congrès. Durant toute une journée, les délégué-e-s des différents secteurs et commissions du SIT se sont penché-e-s sur le thème de l'engagement militant, et ont ensuite procédé au renouvellement des instances du SIT pour les trois prochaines années.

Le Congrès a ainsi élu le nouveau comité, de même qu'une nouvelle présidence, après avoir chaleureusement remercié Diego Cabeza et Ana Paula Ferraz, qui ont passé la main à la relève composée de Nancy Aguirre et Adriana Sa Barreto. Jean-Luc Ferrière et le soussigné ont quant à eux été réélus pour un nouveau mandat au secrétariat général du SIT. ↗

Davide De Filippo
photos par Demir Sönmez
et Eric Roset



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

L'APOSTE

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3

IMPRESSION
Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Ignace Cuttat, Clément Dubois, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Massimiliano Masini, Nicole Moser, Ximena Osorio Garate, présidence du SIT, Julien Repond.

Impression
Ediprim SA, Bienné
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

